

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi 7 novembre 2016 19h30
Bureau municipal

Sont présents : M. Guy Dupuis
M. Mathieu Bourque
Mme. Carmen Arseneault
M. François Pinard
M. Luc Laplante

Est absent : M. François Roy

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

2016-11-109 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2016
- 04 Approbation des comptes
- 05 Rapport des revenus et des dépenses au 30 septembre 2016
- 06 École Secondaire La Découverte (festival juste pour lire 2017)
- 07 Dossier vente pour défaut de paiement de taxes
- 08 Rapport du maire 2016
- 09 Avis de motion (règlement de taxation 2017)
- 10 Prolongation de délai (règlements de concordance)
- 11 Bibliothèque (Fonds jeunesse CDJL)
- 12 Comité consultatif d'urbanisme (remplacement)
- 13 Fepteu (relevé topographique)

Correspondance

- Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (Accusé de réception - lait diafiltré)

Varia :

a) Cours d'eau (rivière Carmel, branche 28)

Période de questions

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2016-11-110 Adoption du procès-verbal du mois d'octobre 2016

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois d'octobre 2016 tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

04

2016-11-111 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 194 187.32\$;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2016-11-112 Rapport des revenus et des dépenses au 30 septembre 2016

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'accepter le rapport des revenus et des dépenses au 30 septembre 2016 tel que présenté.

Adoptée

06

2016-11-113 École secondaire La Découverte (festival juste pour lire 2017)

À la suite de la demande de soutien financier liée au festival juste pour lire 2017 de l'École Secondaire La Découverte, le conseil municipal décide de ne pas donner suite puisque la municipalité y contribue par l'entremise du volet culturel de la MRC de Nicolet-Yamaska.

07

2016-11-114 Dossier vente pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la directrice générale à faire parvenir à la MRC de Nicolet-Yamaska les taxes municipales et scolaires 2016 non payées afin de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes.

Adoptée

08

Rapport du maire 2016

Madame la mairesse a présenté et déposé le rapport du maire 2016.

09

2016-11-115 Avis de motion (règlement de taxation 2017)

Monsieur le conseiller François Pinard donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, un projet de règlement sera présenté relatif à la taxation 2017.

10

2016-11-116 Prolongation de délai (règlements de concordance)

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale du comté de Nicolet-Yamaska a adopté, le 19 mai 2011, le schéma d'aménagement et de développement local portant le numéro 2010-07 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a mandaté la MRC de Nicolet-Yamaska pour la rédaction des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue ne pourra respecter le délai accordé pour l'adoption de ses règlements de concordance ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de demander à ce que le délai d'adoption des règlements de concordance de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue soit à nouveau prolongé, reportant ainsi l'échéance au 30 avril 2017.

Adoptée

11

2016-11-117 Bibliothèque (Fonds jeunesse CDJL)

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice a préparé un projet d'aménagement du local de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT que le Fonds jeunesse CDJL accorde 1 000\$ à un projet sélectionné ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la coordonnatrice à déposer le projet d'aménagement du local de la bibliothèque au Fonds jeunesse CDJL.

Adoptée

12

2016-11-118 Comité consultatif d'urbanisme (remplacement)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur François Roy à l'effet de ne plus siéger en tant que représentant du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Laplante a démontré de l'intérêt à siéger sur ce comité ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de nommer monsieur Luc Laplante en remplacement de monsieur François Roy au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

13

2016-11-119 FEPTU (relevés topographiques)

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme FEPTU ;

CONSIDÉRANT que la demande est en processus d'évaluation ;

CONSIDÉRANT que les conditions climatiques de l'hiver pourraient occasionner des délais dans la prise de relevés topographiques ainsi que dans la mise en plans des zones de travaux d'ajout d'une nouvelle conduite d'amenée sur la rue Saint-Charles sur environ 2 300 m.l. (entre le puits et le réservoir) ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil de mandater Techni-Consultant pour procéder à l'appel de soumissions de firmes d'arpenteurs pour exécuter les relevés topographiques du rang Saint-Charles, au montant maximal de 5 000 \$.

Adoptée

A)
2016-11-120 Cours d'eau (rivière Carmel, branche 28)

CONSIDÉRANT la demande relative à l'entretien de la branche 28 de la rivière Carmel ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont sous la juridiction de le MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil de transmettre la demande à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée

20h05 Période de questions

2016-11-121 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h35.

Adoptée

Line Théroux
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale & secrétaire-trésorière